

Comité Technique Paritaire Départemental

du 2 mars 2010



**Direction Départementale des Finances Publiques
Rue du Dr Brassart 62000 ARRAS 9 h 30**

En préambule à ce C T P D, le Président nous a confirmé ce que malheureusement nous savions déjà : le décès de M. Decotte, Trésorier de Saint-Omer. Nous sommes atterrés par cette terrible nouvelle et nous nous associons de tout cœur à la peine de sa famille, de ses proches et des collègues de la trésorerie de Saint-Omer.

1 Approbation du procès verbal du CTPL du C T P L du 15 octobre 2009

Sur la forme, le compte rendu du PV de ce C T P L n'appelant de notre part aucune modification, nous l'avons donc approuvé. Il convient cependant de noter qu'il aura fallu beaucoup de temps à la direction pour nous le fournir....**Tout vient à point qui sait attendre !!!** les P. V. des C T P L des 8 octobre 2009 et 5 janvier 2010 seront étudiés au cours d'un prochain C T P D.

2 Mise en place du Guichet Fiscal Unifié (1^{ère} vague 2010) : création des SIP de Béthune et Bruay la Buisnière

Il convient de noter que la Direction nous a fourni une documentation importante concernant ces créations. Les plans étaient également présents. A noter également qu'elle nous a fourni un bilan très élogieux relatif à la mise en place des S I P de la 1^{ère} vague et un autre bilan, lui aussi, très élogieux, relatif à la mise en place de l'accueil fiscal de proximité. Ces éloges ne concernent que la Direction. En effet, pour nous, les SIP sont loin d'être une réussite parfaite... Et pour ce qui concerne l'accueil fiscal de proximité, c'est pour nos collègues une nouvelle charge de travail.... Faire toujours plus et mieux avec moins de personnel...La Direction fait une fois de plus dans l'autosatisfaction.

La Direction définit dans un premier temps le cadre géographique de ces 2 G F U :

☛ **Béthune :**

Il s'agit du CDI de Béthune et la Trésorerie mixte de Béthune (pour sa partie recouvrement). Comme dans la plupart des cas, le champ de l'assiette est donc supérieur à celui du recouvrement. Le reste du recouvrement continuera à être assuré, pour 22 communes sur 39 par les trésoreries antérieurement compétentes, soit les postes de Beuvry (pour 7 communes), de Douvrin (pour 9 communes) et de Laventie (pour 6 communes).

☛ **Bruay la Buisnière :**

Pour Bruay, il s'agit du CDI de Bruay la Buisnière et la Trésorerie mixte de Bruay (pour sa partie recouvrement). Comme dans la plupart des cas, le champ de l'assiette est donc supérieur à celui du recouvrement. Le reste du recouvrement continuera à être assuré, pour 20 communes sur 28, par les trésoreries antérieurement compétentes, soit les postes de Hersin Coupigny (pour 10 communes) et de Houdain (pour 10 communes). Une particularité est à noter pour le site de Bruay. S'agissant des trésoreries de proximité, il faut rappeler le transfert, au 1er janvier 2009, de l'assiette des dossiers fiscaux de la commune de Calonne-Ricouart (dans le passé gérés par le CDI/F-SIE de Bruay la Buisnière) au CDI/F-SIE de Lillers, afin de permettre une cohérence dans les périmètres de compétence du CDI/F et de la Trésorerie d'Auchel.

Pour ce qui est des agents qui rejoignent le SIP, la direction nous informe des règles communes aux SIP de Béthune et Bruay la Buisnière. Pour ce qui est des agents provenant de la filière fiscale jusqu'alors affectés au CDI, ils auront vocation à entrer dans le périmètre en conservant leurs fonctions actuelles. Les agents de la filière gestion publique B et C exerçant en totalité ou partiellement leur activité dans la sphère recouvrement sont prioritaires pour rejoindre le SIP.

Concernant la date officielle de création des S I P, la direction nous informe donc qu'il est proposé de créer officiellement les SIP à la date du 1^{er} avril, soit juste avant la première opération de masse visible pour l'ensemble des usagers du SIP : la campagne d'impôt sur le revenu. En outre, cette date permet de faire apparaître la dénomination du SIP sur l'avis d'échéance du 2^{ème} tiers provisionnel. Dans les faits, la date de mise en place effective sera déterminée en fonction des circonstances locales sans pouvoir excéder le 1^{er} mai 2010.

Les travaux :

☛ **Béthune :**

Aménagement du rez-de-chaussée :

- Réorganisation de l'accueil avec la mise en place d'un accueil primaire commun, de 5 bureaux d'accueil et 3 boîtes de réception, une caisse commune pour la trésorerie municipale, celle de Béthune banlieue, et le SIP, une caisse et 2 boîtes d'accueil pour le SIE, un accueil enregistrement avec un box et un bureau pour les régisseurs.
- Implantation du SIP avec intégration des agents recouvrement dans les SAID dès avril le temps des travaux
- Intégration de la trésorerie municipale et de la trésorerie Béthune banlieue
- salle de réunion transposable en plateau téléphonique
- installation du SIE.

Pour ce qui nous concerne, les bureaux semblent nettement trop petits, les agents seront plus ou moins entassés les uns sur les autres.

A noter que des travaux sont également prévus pour le restaurant administratif. Malheureusement, les collègues de Béthune perdront prochainement le bénéfice des tickets-restaurant.

Aménagement du premier étage

- Installation des services (Pôle de Contrôle et d'Expertise, Pôle de Fiscalité Patrimoniale, Brigade Départementale de Vérifications, Cadastre et Conservation des Hypothèques : bureaux 1 et 2)

Coût total des travaux : 1 270 000 €

• Bruay la Buisnière

Aménagement du rez-de-chaussée

- Réorganisation de l'accueil avec la mise en place d'un accueil primaire commun, de 3 bureaux d'accueil et d'un box de réception, une caisse commune pour la trésorerie et le SIP, une caisse pour le SIE et un bureau pour les régisseurs
- Implantation du SIP et de la trésorerie municipale.

Aménagement du premier étage

- Installation des services : Service des Impôts des entreprises, Antenne du Pôle de Fiscalité Patrimoniale, évaluateurs de France Domaine
- Installation d'une salle de réunion à l'étage.

Coût total des travaux : 605 000 €

La direction des deux SIP, pastillés « gestion fiscale », sera assurée par des cadres issus de cette même filière. Il s'agit des Chefs de centre du CDI pour Béthune et du CDI/SIE pour Bruay la Buisnière. Pour ce qui est de l'encadrement des 2 S I P, l'adjoint du trésorier de Béthune rejoindra le SIP pour suivre la mission recouvrement. Il convient de noter qu'un emploi de cadre A filière fiscale existe déjà sur le SIP-E de Bruay

Pour ce qui est de la gestion de la caisse, nous apprenons que sur les deux sites, la trésorerie municipale sera chargée de la tenue de la caisse, selon une organisation fonctionnant de façon satisfaisante (**satisfaisante, selon la Direction !!! mais certainement pas pour les agents chargés de la caisse**) dans d'autres SIP. Dans l'attente de leur installation dans le Centre des Finances Publiques, c'est le SIP qui prendra en charge ces opérations. La gestion des ces deux caisses sera certainement très lourde pour les agents concernés.

Pour ce qui est des règles de gestion, il faut savoir que les agents "filière fiscale" garderont leurs règles actuelles et les agents "filière gestion publique" les leurs.

Nous avons voté CONTRE la mise en place des G F U à Béthune et à Bruay la Buisnière pour les mêmes raisons que nous avons de voter CONTRE la création de la D D Fi P dans notre département lors du CTPL du 15 octobre 2009. CFTC DGFIP 62 n'est pas opposée par principe à tout changement, bien au contraire. Nous sommes les représentants d'un syndicat constructif et responsable.

Cependant, nous tenons à rappeler que l'expérimentation des hôtels des Finances aurait dû être poursuivie de manière plus approfondie. Ils étaient une solution très pratique pour les administrés qui avaient sur place l'ensemble du réseau ex-DGI, ex-DGCP. Les changements sont faits au pas de charge, sans se donner le recul nécessaire pour prendre les bonnes décisions, au bon endroit, et surtout au bon moment.

La fusion est menée avec trop de précipitation. Nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises à notre chère Direction. De plus, nous n'avons eu aucune perspective concernant l'évolution des suppressions d'emplois.

Pour finir, nous tenons à rappeler que si la direction a provisoirement suspendu toute fermeture de postes comptables pendant la préparation de cette fusion, nous savons pertinemment bien qu'elle reprendra son chantier de fermetures des petits postes dès qu'elle en aura la possibilité. Et certainement, là aussi, au pas de charge.

Toutes ces raisons, dont d'ailleurs la liste n'est pas exhaustive, font que nous ne pouvons décemment pas voter pour ce projet. Pour CFTC DGFIP 62, les femmes et les hommes que nous sommes doivent être au centre de la fusion. En la matière, ce n'est pas le cas.

3 Questions diverses

• Ponts naturels 2010 : CFTC DGFIP 62 a souhaité connaître si des ponts naturels pouvaient être instaurés en 2010. Il s'agit des vendredis 14 mai et 12 novembre 2010.

Il n'y aura pas de ponts naturels en 2010, dans les conditions actuelles. La date du 14 mai semble perturber la Direction pour ce qui concerne la campagne de déclarations de revenus. La date du 12 novembre la gêne aussi, au motif d'échéances d'impôts locaux. Nous avons pourtant insisté lourdement... Nous n'avons rien obtenu. La voix de CFTC DGFIP 62 n'a pas été écoutée... Les contribuables qui feront le pont à ces dates pourront donc déclarer leurs revenus en mai, ou payer leurs impôts en novembre...

• Journée d'absence en remplacement des jours comptables : CFTC DGFIP 62 désire savoir si la journée d'absence accordée l'année dernière, en remplacement des ex jours comptables, sera maintenue en 2010, et si oui, dans quelles conditions.

Cette journée est reconduite. Il s'agit d'une autorisation d'absence laissée à l'initiative de chaque agent.

Vos représentants CFTC DGFIP 62 au Comité Technique Paritaire Départemental

Stéphane ROYER

Expert

S. I. P. de Saint-Pol sur Ternoise

Gabriel GAILLARD

Titulaire

Recette des Finances de Boulogne sur Mer



Le syndicat CFTC Finances Publiques

vous informe

vous accompagne

vous défend

